

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**DÉLIBÉRATION N° 29\_CC\_2018\_CCDS**

**ATTRIBUTION D'UN MANDAT SPECIAL POUR LES DÉPLACEMENTS DES ÉLUS COMMUNAUTAIRES AU 10<sup>1ème</sup>  
CONGRES DES MAIRES ET PRÉSIDENTS DE COMMUNAUTÉS DE FRANCE**

Séance du 4 juin 2018

Date de convocation : 29 mai 2018 - **2<sup>ème</sup> convocation**

L'an deux mil dix-huit et le quatre juin à douze heures, le Conseil Communautaire convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de délibérations de l'Hôtel de Ville de Kourou, sous la présidence de Monsieur François RINGUET

**Conseillers communautaires présents :**

François RINGUET, Didier BRIOLIN, Christian PITTA, Emilie VENTURA-CLET, France CLET-COURAT, Enrico WILLIAM, Edgard CHOCHO, Patrick COSSET, Wansy JEAN-FORT, Myriam MARIN, Justine SAIBOU, Céline ZULEMARO

**Absents excusés ayant donné procuration :**

Stéphane ANTOINETTE à Christian PITTA

Denis BURLOT à François RINGUET

Gilles DUFAIL à Edgard CHOCHO

Pierre HO-WEN-SZE à Patrick COSSET

**Absents excusés :**

Vanessa BOIS-BLANC CHASE, Sylvio BOCAGE, Françoise FREDOC, Annick LEVEILLE-ARON

**Absents non excusés :**

Jean-Etienne ANTOINETTE, Claudine CAILLOT, Eddy GABRIEL, Yamilé GUILLY, Jean-Claude HORTH, René-Serge HORTH, Marie JEAN-BAPTISTE, Line LETARD, Jean-Claude MADELEINE, Daniel MANGAL, Armide MATHIEU, Isabelle NIVEAU, Jacquy PIERRE-MARIE, Annie ROBINSON-CHOCHO, Cornélie SELLALI-BOIS BLANC

A été nommé Secrétaire de séance **Madame Emilie VENTURA-CLET**

**Membres du Conseil Communautaire ne formant pas la majorité des membres en exercice**

Le Président fait donner lecture du rapport de présentation :

«Le 100 congrès annuel des Maires et des Présidents de Communautés de France s'est tenu au parc des expositions de la Porte de Versailles du 20 Au 23 novembre 2017 et 4 élus communautaires y ont participé.

Cette année, il est proposé à l'assemblée de bien vouloir attribuer un mandat spécial à 3 élus communautaires qui souhaiteraient accompagner le Président de la CCDS à cet événement qui se déroulera du mardi 20 au jeudi 22 novembre 2018 à Paris :

Conformément aux dispositions de l'article L.2123-18 du code général des collectivités territoriales (CGCT) et vu de l'intérêt intercommunal que revêt ce colloque, il est proposé que l'ensemble des dépenses de transport, d'hébergement et de restauration occasionnées dans le cadre de cette mission soit pris en charge aux frais réels pour la période du 18 novembre au 24 novembre 2018 et pour les élus désignés en séance :

- M
- M
- M

Il est précisé également que cette mission ne fera l'objet d'aucun remboursement d'état des frais personnels des élus.

Aussi, je vous demande de bien vouloir vous prononcer quant à l'attribution d'un mandat spécial pour le déplacement aux frais réels des élus communautaires au 101<sup>ème</sup> congrès des Maires et des Présidents de Communautés de France du 18 novembre au 24 novembre 2018 aux noms de :

- M
- M
- M »

### **Le Conseil communautaire,**

Vu les dispositions du Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2123 relatif aux indemnités de représentation du Président ;

Vu les articles, L. 2123-18, L. 2123-18-1, R. 2123-22-1 et R. 2123-22-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Où l'avis du bureau en date du 14 mai 2018,

Vu le rapport de présentation,

A l'unanimité des membres présents,

### **DECIDE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup> : D'ATTRIBUER** un mandat spécial pour le déplacement des élus communautaires au 101<sup>ème</sup> congrès des Maires et des Présidents de Communautés de France du 18 novembre au 24 novembre 2018 aux noms de :

- Madame Myriam MARIN
- Monsieur Didier BRIOLIN
- Monsieur Sylvio BOCAGE

**ARTICLE 2 : DE PRENDRE** en charge les dépenses de transport, d'hébergement et de restauration aux frais réels dans le cadre des missions sus précitées.

**ARTICLE 3 : D'AUTORISER** le président à **SIGNER** tous les documents nécessaires pour cette affaire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le Tribunal Administratif de Cayenne.

**Madame Myriam MARIN et Monsieur BRIOLIN ne prennent pas part au vote.**

**Madame Emilie VENTURA-CLET ne vote pas, par procuration pour Monsieur Sylvio BOCAGE**

#### **VOTE :**

**Nombre de conseillers en exercice : 35**

**Quorum : 18**

Nombre de conseillers présents : 12

Nombre de procurations : 04

Nombre de votants : 14

Pour : 14 (dont 04 procurations)

Contre : 00

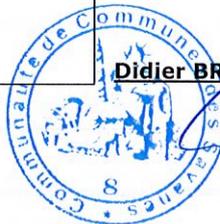
Abstention(s) : 00

Fait et délibéré à Kourou, en séance publique, le 4 juin 2018

Pour extrait et certifié conforme

Pour le Président empêché,  
Le 1<sup>er</sup> Vice-Président, par délégation,

**Didier BRIOLIN**



**De:** actes-dgcl-noreply@interieur.gouv.fr  
**Envoyé:** vendredi 8 juin 2018 11:50  
**À:** tedetis109@e-legalite.com; elegalite@gmail.com; Ghislaine STANISLAS  
**Objet:** ACTES : Accusé de réception de la transmission d'un acte  
**Pièces jointes:** EACT--PREF973-200027548-20180608-14707.xml; 973-200027548-20180604-29\_CC\_2018\_CCDS-DE-1-2\_14879.xml



## Accusé de réception

Acte reçu par: Préfecture de la Guyane

Nature transaction: AR de transmission d'acte

Date d'émission de l'accusé de réception: 2018-06-08

Nombre de pièces jointes: 1

Nom émetteur: COMMUNAUTE DE COMMUNES DES SAVANES

N° de SIREN: 200027548

Numéro Acte de la collectivité locale: 29\_CC\_2018\_CCDS

Objet acte: ATRIBUTION D'UN MANDAT SPECIAL POUR LES DEPLACEMENTS DES ELUS COMMUNAUTAIRES AU 101 EME CONGRES DES MAIRES ET PRESIDENTS DE COMMUNAUTES DE FRANCE

Nature de l'acte: Délibérations

Matière: 5.6.3-Mandats spéciaux et frais de déplacement des élus

Identifiant Acte: 973-200027548-20180604-29\_CC\_2018\_CCDS-DE

---